

## ACCOMPAGNEMENT PSYCHOGERIATRIQUE

### A L'EMS MONTBRILLANT

L'EMS Montbrillant est un lieu de vie qui accueille 37 résidents. L'établissement **est ouvert** sur l'extérieur. L'accompagnement repose sur trois valeurs qui sont le respect des styles de vie, la liberté et la tolérance.

Selon nous, la personne âgée est unique, c'est un être individuel complet avec ses caractéristiques propres, en évolution constante avec un passé, un présent et un avenir. Elle ne peut être définie par une pathologie et/ou un diagnostic. Comme toute personne, elle conserve tous ses droits et ses devoirs.

Plusieurs cadres théoriques soutiennent ce concept psychogériatrique (par ex : Henderson, Watson, Maisondieu, Levesque,...).

#### **Population concernée**

Montbrillant accueille des personnes en principe en âge AVS, parlant français ayant des attaches sociales dans la région. Elles présentent notamment un diagnostic de :

- Démence avec ou sans symptômes supplémentaires (exemple : symptômes hallucinatoires, délirants, dépressifs ou mixtes).
- Troubles de la personnalité ou du comportement dus à une maladie, une lésion ou un dysfonctionnement cérébral (exemple : syndrome frontal).
- Troubles anxieux.
- Troubles de l'humeur (exemple : dépression).
- Troubles délirants.

#### **Montbrillant offre**

- Un lieu centré sur la qualité de vie du résident, prenant tout particulièrement en compte son entourage, la relation et l'équilibre du personnel.
- La possibilité d'élaborer un projet d'accompagnement pour chaque résident en lien avec son histoire, ses aspirations, ses habitudes, ses besoins et ceux de son entourage.
- Un lieu protégé mais non exempt de risques, en harmonie avec l'environnement (la tolérance aux risques est discutée individuellement avec chaque famille lors de l'admission).
- Un environnement aux « normes » sociales induites par la vision du monde du résident (ex : manger debout), pour autant que cela reste compatible avec un mode de vie communautaire.

## ACCOMPAGNEMENT

Par accompagnement, nous entendons tous les moyens utilisés pour mettre en évidence les besoins et attentes particuliers du résident, qu'ils soient sociaux, spirituels, psychologiques, administratifs ou de soins. Ceci dans l'optique d'élaborer des objectifs, déterminer des actions spécifiques pour chaque résident afin de maintenir, voire d'augmenter la qualité de vie globale de celui-ci, de favoriser et maintenir son intégration à Montbrillant.

### **Moyens**

- La satisfaction des résidents, de leur entourage et du personnel est l'indice principal des mesures de la qualité des prestations.
- La relation et la communication sont les bases de l'accompagnement, le résident et son entourage en sont partie prenante.
- L'offre en soins a un but de maintien des acquis et également une visée réhabilitative, elle s'inscrit dans une recherche continue du confort optimum des résidents. Dans cet esprit, une réévaluation régulière des situations a lieu par divers moyens (colloques multidisciplinaires, outils divers tels MMS, recours à l'ergothérapeute, etc...). Les moyens de contentions sont utilisés parcimonieusement, la douleur est sinon prévenue du moins soulagée, et il n'y a pas d'acharnement thérapeutique.
- Désignation d'un référent, lien entre résident, famille, service placeur et unité d'accueil, qui rassemble déjà avant l'admission les informations sur l'histoire de vie du résident pour qui une demande d'admission a été faite. Ce référent aura également comme mission d'aider l'intégration du résident à Montbrillant, de jouer un rôle de relais avec le reste du personnel ainsi que d'assurer la continuité de l'accompagnement.
- Intégrer la famille, l'entourage dans les actes de la vie quotidienne, en favorisant les visites (pas d'heure), par l'élaboration d'un contrat, souvent écrit, sur les risques acceptés par les différentes parties (exemple: fugue, chute, etc...), par la rencontre d'accueil, par des entretiens régulières. Offrir également un lieu et une aide pour résoudre les problèmes administratifs et financiers que pose la vie en EMS.
- Structure adaptée aux besoins des résidents permettant la circulation, privilégiant les espaces communautaires et privés. Chaque résident peut aménager sa chambre avec des effets personnels.
- Le moment venu, un accompagnement vers la mort dans la dignité.

## **POLITIQUE D'ADMISSION**

Le résident est informé de la demande et participe, dans la mesure de ses ressources, à la procédure d'admission.

Mettre en évidence, dans la mesure du possible, les attentes du résident et de sa famille et, évaluer qu'elles soient en adéquation avec les possibilités offertes par la structure et l'équipe multidisciplinaire en place.

L'admission se fait en accord avec la famille ou le représentant légal, l'organe placeur et Montbrillant après évaluation des troubles présentés en lien avec la vie en communauté et l'adéquation à la charge de travail.

Avant l'admission effective, les risques encourus sont expliqués et négociés sur la base du document «Risques discutés».

La priorité est donnée dans un premier temps à des résidents atteints de problèmes de démence.

## **LIMITE DE L'OFFRE EN SOINS**

Les limites de l'offre en soins sont :

- Fugues répétitives mettant en danger la personne et/ou l'entourage (5 en 2 semaines).
- Agressivité physique envers un autre résident et/ou soignant systématique dont la durée excède deux semaines, et n'ayant pas pu être stabilisée par l'offre en soins.
- Comportement suicidaire ne répondant pas à l'offre en soins.
- Comportement mettant en danger la sécurité des autres résidents et/ou la sienne.

Lors de tels comportements, malgré l'adaptation de l'accompagnement et après discussion avec l'entourage, un transfert en milieu aigu est organisé. Le/la résident(e) garde sa place à Montbrillant, jusqu'à ce qu'une décision ait été prise avec le milieu aigu et la famille.

- Difficultés dans la collaboration avec la famille et/ou les proches.

Une procédure de transfert vers un autre établissement pourra être demandée en cas de rupture du rapport de confiance.